

passé et mettre le corps des médecins à l'abri de semblables attaques à l'avenir.

Quelle est la cause du pitoyable état où git la profession médicale de Québec ?

N'allons pas essayer d'en rejeter la responsabilité sur nos hommes publics ou d'y associer nos vieilles chicanes d'écoles. Avouons, loyalement, que le corps professionnel, tout entier, vit dans une atmosphère d'insouciance, de torpeur et d'apathie pour tout ce qui touche à ses plus chers intérêts. Si une nation a le gouvernement qu'elle mérite, la profession médicale a aussi l'administration qu'elle mérite. Le Bureau des Gouverneurs élus pour diriger les affaires et protéger les intérêts des médecins est le fidèle reflet de ses mandataires. Ne sentant pas l'aiguillon de la surveillance, ce pauvre Bureau se laisse aller paisiblement au courant de la routine.

On tourne donc dans un cercle vicieux : la profession ne s'occupe guère de ses Gouverneurs et ses Gouverneurs s'occupent encore moins de la profession !

Ainsi, croirait-on, dans le public, que le Bureau n'a pas d'organe officiel, que pas un journal de médecine français publie ses délibérations, que L'UNION MÉDICALE avait emprunté à la *Patrie* son rapport de l'examen de juillet dernier (à la *Patrie*), que les dix-neuf vingtièmes des médecins sont dans l'impossibilité de se renseigner sur ce qui se passe aux sessions semestrielles ?

Croirait-on qu'il a fallu dix années de délibérations pour que le Bureau se décide à augmenter le nombre des matières pour l'admission à l'étude, élargir le programme des études médicales et publier un registre médical qui, pour être imprimé, n'est pas encore distribué ?

Il y a mieux; croirait-on que nos Gouverneurs qui comptent parmi eux des hommes éminents non seulement dans leur profession, mais encore dans la finance et la politique, aient approuvé, sans mot dire, un état financier révélant le triste fait que \$7,000 sont dues au collège pour arrrages de contributions annuelles ! N'est-ce pas là la preuve évidente qu'administrateurs et administrés n'ont pas raison d'être jaloux les uns des autres ?

Croirait-on encore qu'aux dernières élections triennales, sur douze cents médecins licenciés, environ deux cent trente ont enregistré leur vote, que grâce à un système de votations absurde, cent quatre-vingts de ces votes étaient coucentrés entre les mains d'un même individu ? Qu'un bulletin de votation, composé des noms des gouverneurs actuels, était imprimé d'avance ; bien plus, que les motions proposant un tel et un tel comme officier du collège, avaient été préparées et distribuées avant même que les élections fussent faites ?

Il n'y a qu'un des grands corps de la nation pour endurer pareil système, tolérer de semblables abus, et c'est celui des médecins.

Rien de surprenant, après cela, que les neuf dixièmes des médecins oublient qu'ils ont des devoirs à remplir envers le collège des médecins et chirurgiens !